

## **BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES**



### **Édition Chronologique n° 24 du 24 mars 2023**

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 8

#### **AVIS**

de recrutement par concours sur épreuves au grade d'ingénieur principal dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement au titre de l'année 2023.

Du 07 mars 2023

## AVIS de recrutement par concours sur épreuves au grade d'ingénieur principal dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement au titre de l'année 2023.

Du 07 mars 2023

NOR A R M A 2 3 0 0 6 8 9 V

---

Référence(s) :

- Décret N° 2008-941 du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps militaire des ingénieurs de l'armement (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 23) ;
- Arrêté du 29 juin 2009 fixant les conditions d'organisation et de déroulement du concours sur épreuves pour le recrutement au grade d'ingénieur principal de l'armement dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement (JO n° 162 du 16 juillet 2009, texte n° 36) ;
- Arrêté du 18 janvier 2011 fixant les conditions médicales et physiques d'aptitude exigées pour l'admission dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement, dans le corps des ingénieurs des études et techniques de l'armement et dans le corps des officiers du corps technique et administratif de l'armement (JO n° 122 du 26 mai 2011, texte n° 4) ;

➤ [Instruction N° 144859/DEF/DGA/DRH/D du 08 juin 2012 relative au concours sur épreuves pour le recrutement au grade d'ingénieur principal de l'armement dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement.](#)

Pièce(s) jointe(s) :

Quatre annexes.

Texte(s) abrogé(s) :

➤ [Avis du 25 mars 2022 de recrutement par concours sur épreuves au grade d'ingénieur principal dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement.](#)

Référence de publication :

---

I. Il est organisé, au titre de l'année **2023**, un concours sur épreuves pour le recrutement au grade d'ingénieur principal de l'armement en application des dispositions du décret N° 2008-941 du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps militaire des ingénieurs de l'armement.

Le nombre de places offertes est défini par l'arrêté du 27 février 2023 fixant le nombre de postes offerts en 2023 dans les corps des ingénieurs de l'armement et des ingénieurs des études et techniques de l'armement (JO n° 51 du 1<sup>er</sup> mars 2023, texte n° 19). L'épreuve écrite d'admissibilité aura lieu le **6 septembre 2023**. L'épreuve orale d'admission se déroulera les **9 et 10 novembre 2023**. La date et l'horaire de cet entretien seront communiqués ultérieurement à chaque candidat admissible.

Sont autorisés à se présenter à ce concours les officiers du grade de commandant ou grade équivalent ou du grade de capitaine ou grade équivalent, inscrits au tableau d'avancement pour le grade de commandant ou grade équivalent, réunissant, au **1<sup>er</sup> janvier 2023**, les conditions suivantes :

- être âgé de quarante ans au plus (né à partir du **2 janvier 1983**) ;
- totaliser dix ans de services comme officier en position d'activité ou de détachement ;
- appartenir au corps des ingénieurs des études et techniques de l'armement ou être titulaire soit d'un diplôme ou titre d'ingénieur délivré dans les conditions fixées par les articles L. 642-1. et suivants du code de l'éducation, soit d'un brevet d'enseignement militaire supérieur scientifique et technique, soit d'un diplôme conférant le grade de master.

Les candidats devront satisfaire aux conditions médicales et physiques d'aptitude exigées pour l'admission dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement par l'arrêté du 18 janvier 2011 fixant les conditions médicales et physiques d'aptitude exigées pour l'admission dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement, dans le corps des ingénieurs des études et techniques de l'armement et dans le corps des officiers du corps technique et administratif de l'armement, à la date de dépôt de la candidature ou au plus tard au moment des épreuves orales en cas d'inaptitude temporaire.

L'organisation du concours est fixée par l'arrêté du 29 juin 2009 fixant les conditions d'organisation et de déroulement du concours sur épreuves pour le recrutement au grade d'ingénieur principal de l'armement dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement.

Les dossiers de candidature seront établis conformément aux dispositions du point 1. de l'[instruction N° 144859 DGA/DRH/D du 8 juin 2012](#) relative au concours sur épreuves pour le recrutement au grade d'ingénieur principal de l'armement dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement. **Les candidats devront transmettre au plus tard le 30 juin 2023, cachet de la poste faisant foi, la demande d'inscription (annexe I.) accompagnée des annexes II., III. et IV. (avis du second notateur sous pli cacheté)** à l'adresse suivante :

Direction générale de l'armement  
DRH/SDMR/GM  
60, boulevard du général Martial Valin  
CS 21623  
75509 Paris cedex 15

II. L'avis de recrutement par concours sur épreuves au grade d'ingénieur principal dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement du 25 mars 2022 est abrogé.

III. Le présent avis sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

*L'ingénieur général hors classe de l'armement,  
directeur des ressources humaines,*

Benoît LAURENSOU.

## **ANNEXES**

**ANNEXE I.  
DEMANDE D'INSCRIPTION.**

**DEMANDE D'INSCRIPTION.**

Je soussigné(e)  
demande à être autorisé(e) à prendre part aux épreuves du concours ouvert en  
pour le recrutement en cours de carrière au grade d'ingénieur principal de l'armement.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
Signature

NOM :	Direction / Service :
Prénom(s) :	

Situation familiale :	
Adresse personnelle :	
Affectation (adresse complète du service, n° tél., fax et courriel) :	
Diplômes obtenus :	

**ANNEXE II.**

**FICHE RELATIVE AUX DATES DE NOMINATION DANS LES GRADES SUCCESSIFS ET AUX DATES D'INTERRUPTION DE SERVICE.**

**FICHE RELATIVE AUX DATES DE NOMINATION DANS LES GRADES SUCCESSIFS ET AUX DATES D'INTERRUPTION DE SERVICE.**

NOM :	Direction / Service :
Prénom(s) :	
Corps :	
Grade :	

Grades successifs.	Dates de nomination.	Interruptions de service.	
		Dates de début.	Dates de fin.

Je soussigné, \_\_\_\_\_ certifie sur l'honneur  
l'exactitude des renseignements figurant ci-dessus

Date et signature du candidat

Date, cachet et signature de l'autorité  
chargée de l'organisation des concours

**ANNEXE III.**

**RELEVÉ DÉTAILLÉ DES SERVICES EFFECTUÉS DEPUIS L'ENTRÉE AU SERVICE DE L'ÉTAT DANS LE CADRE DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 6. (2°) DU DÉCRET N° 2008-941 DU 12 SEPTEMBRE 2008 PORTANT STATUT PARTICULIER DU CORPS MILITAIRE DES INGÉNIEURS DE L'ARMEMENT (JO N° 216 DU 16 SEPTEMBRE 2008, TEXTE N° 23).**

**RELEVÉ DÉTAILLÉ DES SERVICES EFFECTUÉS DEPUIS L'ENTRÉE AU SERVICE DE L'ÉTAT  
DANS LE CADRE DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 6. (2<sup>e</sup>) DU DÉCRET 2008-941 DU  
12 SEPTEMBRE 2008 MODIFIÉ PORTANT STATUT PARTICULIER DU CORPS MILITAIRE  
DES INGÉNIEURS DE L'ARMEMENT.**

NOM :	Direction / Service :
Prénom (s) :	Préciser le nombre de participations à des précédents concours IPA :
Corps :	
Grade :	

Direction – Établissement – Service.	Fonctions.	Nature des services (description sommaire des missions ou des travaux majeurs conduits ou effectués, encadrement).	Supérieurs hiérarchiques directs.	Dates	
				de début.	de fin.

**ANNEXE IV.**

**RECRUTEMENT PAR CONCOURS SUR ÉPREUVES EN COURS DE CARRIÈRE AU GRADE  
D'INGÉNIEUR PRINCIPAL DE L'ARMEMENT.**

**AVIS DU SECOND NOTATEUR.**

NOM, prénom (s), corps et grade du candidat :

NOM, grade, fonction du second notateur :

Appréciation :

Estimez-vous que le candidat est en mesure de devenir un ingénieur de l'armement qui se classera<sup>1</sup> :

- au dessous de la moyenne ?      oui - non
- dans la moyenne ?                oui - non
- au dessus de la moyenne ?      oui - non - éventuellement
- parmi les meilleurs ?            oui - non - éventuellement

A \_\_\_\_\_, le

(Date, attache et signature du second notateur)

<sup>1</sup> Rayer la mention inutile